

Domaine Arts, Lettres, Langues

Etablissement : UPJV

Niveau : LICENCE

Intitulé :

Licence LLCER Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales

(x)

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :	Deux parcours-type sont proposés : Parcours Langues étrangères Parcours Anglais-Droit (double licence) N.B. Le parcours Anglais-Droit est suivi pour moitié à l'UFR de Droit et pour moitié à l'UFR de Langues ; il comporte 75% des enseignements de la 1ère année de licence de droit et 75% des enseignements de la licence d'anglais. En cas de validation de tous les enseignements, il donne lieu à la délivrance d'une licence de droit et d'une licence de langues LLCER anglais.
Objectifs de la formation :	Former des spécialistes de langues étrangères qui combinent la maîtrise linguistique, les connaissances civilisationnelles relatives aux pays représentés, et les compétences techniques nécessaires des métiers dans le domaine de l'enseignement, l'information et de la communication, de l'administration publique. Permettre la poursuite d'études dans un master du domaine. Parcours anglais-droit à compléter
Organisation de la formation :	3 grands principes structurent l'organisation de la formation : la spécialisation progressive des études, la possibilité de bénéficier d'enseignements transversaux ou préprofessionnalisants, ainsi que la structuration des études par grands blocs. 1) Spécialisation progressive : En première année, les mentions de LLCER et LEA forment un portail, permettant une réorientation de l'étudiant en fin de chaque semestre de L1. En L2, l'organisation de la formation continue de permettre une éventuelle réorientation. Sauf cas exceptionnel, l'étudiant sera cependant conduit à choisir définitivement sa mention à la fin du premier semestre de la L2 (en fonction des langues qu'il aura étudiées au lycée). La structuration choisie, basée sur un large choix d'UE en fonction du projet de formation, permet non seulement des réorientations, mais rend également possible à l'étudiant de choisir les enseignements en conformité avec un projet d'études affirmé. Ainsi, un étudiant souhaitant d'emblée s'orienter vers des études de LLCER (ou de LEA) pourra choisir ses cours en fonction de ce projet et de préparer ainsi, dès la première année, sa future spécialisation. Afin d'aider l'étudiant à définir ou à affiner son projet de formation au cours des études, ou bien de lui fournir les conseils utiles afin de l'aider à se réorienter, un suivi personnel est organisé par des enseignants de l'UFR. Le responsable de la première année organisera ce suivi en coopération avec les responsables de LEA et de LCE. N.B. Particularité des études de langues : Chaque langue (anglais, allemand, espagnol pour le LLCER et chaque combinaison de langues (anglais-allemand, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-chinois) du LEA constituent un choix initial qui ne peut être modifié au cours de la scolarité. En effet, hormis le Chinois (pour le LEA anglais/chinois), ne peuvent s'inscrire en LCE ou LEA que les étudiants ayant étudié les langues concernées au lycée. 2) Compétences transversales et préprofessionnelles : En conformité avec le modèle défini par l'université, tous les étudiants bénéficient en outre durant leur licence d'enseignements transversaux (UE « transverse », 3 ECTS par

semestre). Parallèlement, les étudiants se destinant à l'enseignement ont la possibilité de suivre durant les 6 semestres à la place de l'UE transverse une UE de préprofessionalisation (« UEPP »).

N.B. Les étudiants envisageant le professorat des écoles pourront en outre bénéficier à partir de la L2 d'une UE semestrielle « Complément d'enseignements disciplinaires », en vue de permettre une meilleure maîtrise de l'ensemble des disciplines du socle (3 ECTS).

3) Organisation des enseignements par grands blocs

En conformité avec ces principes et afin de faciliter l'affirmation progressive du projet d'études de l'étudiant, les enseignements sont organisés par grands blocs.

L1 : Portail LLCER et LEA. S1 / S2			
Bloc	UE	Matières	ECTS
Tronc Commun : 12 ECTS	UE 1	LV1 Anglais	3
	UE 2	LV2 Alld, Chinois, Espagnol, Italien	3
	UE 3	Français ou Droit (pour Anglais/Droit)	3
	UE 4	UE « transverse » ou « UEPP »*	3
Bloc Découverte 6 UE au choix, en fonction du projet d'études, 18 ECTS	UE 4 à 9	Traduction (GB, AL, Ch, ES, It)	3 par UE Total : 18 ECTS
		Civilisation (GB, AL, Ch, ES, It)	
		Littérature (GB, AL, Ch, ES, It)	
		Grammaire / Ling. (GB, AL, Ch, ES, It)	
		Tertiaire	
		Langue C (langue supplémentaire)	

*En fonction de son projet professionnel, l'étudiant choisit l'UE transverse (avec la possibilité d'UE libres, stages etc. au S2) ou l'UEPP.

Le **Tronc commun (S1/S2)** comprend

- un module de Français,
- un module de langue 1 (anglais) et langue 2 (allemand, espagnol, italien, chinois), où sont acquises les compétences « pratiques » générales : compréhension, expression, pratique de l'oral. En première année, ces deux modules sont obligatoires, de manière à permettre en 2ème année une orientation fluide soit vers LLCER, soit vers LEA.
- un module de compétences transversales ou préprofessionnelles.

Bloc « Découverte » : Les étudiants doivent choisir 6 modules dans l'offre d'enseignements. Ce choix permet

- soit de préparer une spécialisation future dans une langue en LLCER en suivant des enseignements au-delà de ce qui est prévu dans le tronc commun,
- soit de mener l'étude de deux langues à un niveau équivalent – dans le but de préparer une poursuite d'études en LEA – ,
- soit de suivre le double cursus Anglais-Droit : 2 des 6 UE du bloc Découverte devront être choisis dans l'offre de la Licence de Droit. Le module de français est remplacé pour un module de droit.

Les choix faits au S1 peuvent être modifiés au S2, sans pénalité ni retard dans la progression.

L2 : Spécialisation progressive			
Bloc	UE	Matières	ECTS
Tronc Commun 9 ECTS	UE 1	LV1 Anglais, Alld, Espagnol	3
	UE 2	Français ou Droit (pour Anglais/Droit)	3
	UE 3	UE transverse ou l'UEPP.	3
Bloc Spécialisation progressive 7 UE au choix, en fonction du	UE 4 à 10	Traduction LV1 ALL, ANG, ESP	3 par UE Total : 21 ECTS
		Civilisation LV1 ALL, ANG, ESP	
		Littérature LV1 ALL, ANG, ESP	
		Grammaire / Ling LV1 ALL, ANG, ESP	
		Renforcements : Litt, Civ, Ling (ALL, ANG, ESP)	
		Tertiaire	

projet d'études. Total 21 ECTS	LV2 (ALL, ANG, ESP, CHIN, IT)	
	Langue C	
	UECED*	

*UE « Complément d'enseignements disciplinaires » pour les étudiants se destinant au professorat des écoles

La structure de la 2^{ème} année reprend les grandes lignes de 1^e année, conservant l'aspect ouvert du cursus et la possibilité pour l'étudiant de composer un programme de formation adapté à son projet. Cependant, pour entamer un processus de spécialisation progressive,

- la LV2 quitte le Tronc Commun pour faire désormais partie des options ;
- un étudiant certain de s'orienter vers le LLCER en 3^{ème} année peut abandonner la LV2 ; en cas de remords, après le S3, il est toujours possible de réintégrer un parcours bi-lingue au S4, éventuellement moyennant un rattrapage du S3 dans la langue 2.
- Cursus Anglais/Droit : 2 des 7 UE du bloc Découverte devront être choisis dans l'offre de la Licence de Droit. Le module de français est remplacé pour un module de droit.

L3 : Parcours Langues étrangères et Anglais/Droit			
Bloc	UE	Matières	ECTS
TC : 3 ECTS	UE 1	UE transverse ou l'UEPP.	3
Spécialisation : All., Angl., Esp. 24 ECTS	UE 2	Langue : Compr., Expr., Trad.	6
	UE 3	Littérature	6
	UE 4	Civilisation	6
	UE 5	Linguistique	6
Options : une UE à choisir : 3 ECTS	UE 6	Langue C	3
	UE 7	Initiation à la recherche	
	UE 8	UECED (cf. L1)	